

Reportage

" Le prix du taxi toujours à 100 francs à Libreville "



Photo : Chris OYAME

Face aux injonctions du 2e adjoint au maire de Libreville, chargé des Affaires économiques, Christian Ngoua faite aux transporteurs quant au respect la loi...



Photo : Chris OYAME / L'Union

...le président et porte-parole des associations des transporteurs du Gabon, Jérôme Angoué Ndong, a opposé leurs difficultés pour justifier l'augmentation du prix du transport urbain.

C.O
Libreville/Gabon

Un rappel de l'Hôtel de Ville aux responsables des associations des transporteurs, tout en les invitant au respect scrupuleux de la Délibération N° 012/99/CM/ML portant réglementation du transport urbain. Mais les concernés l'entendent-ils de cette oreille ?

CES dernières années, se déplacer dans le périmètre urbain de Libreville et sa périphérie est un vrai calvaire lorsque l'on est un piéton. Les embouteillages et le saucissonnage des trajets par les taxis (y compris les taxi-bus) et les transporteurs suburbains (*clandos*), rendent la mobilité difficile.

Et pour cause, ces transporteurs décident de façon autoritaire et unilatérale de fixer des prix exorbitants sur certains trajets. Faisant ainsi fi de la Délibération municipale N° 012/99/CM/ML portant réglementation du transport urbain à Libreville, qui fixe le prix du taxi à 100 francs sur les trajets

qu'ils desservent. Un constat est vite fait sur plusieurs parcours et points d'embarquement et de débarquement dans la capitale et sa banlieue.

A titre d'exemple, sur la ligne marché de Nzeng-Ayong-Carrefour la SGA, dans le 6e arrondissement, ce trajet coûtait encore 100 francs il n'y a pas longtemps. Mais aujourd'hui, il a été multiplié par 2.

Même constat sur l'axe carrefour Charbonnages au point dit les Manguiers, dans le 1er arrondissement. Une situation qui suscite d'énormes incompréhensions entre les passagers et ces opérateurs économiques.

«*Nous sommes comme dans une jungle où chacun se lève un beau matin et fixe sa loi qu'il impose à tous. Et de surcroît, sous le regard des autorités publiques qui se contentent de les laisser faire. Ce n'est pas normal*», tempête un passager. Et d'ajouter : «*La course n'existe même plus.*»

POPULATIONS ABUSÉES* Sur la ligne ex-gare routière-Melen, une dame, assise dans un taxi-bus, fulmine de colère car, il y a moins de trois ans, ce trajet coûtait 200 francs en taxi-bus. Depuis l'année

dernière, la donne a changé. Il faut désormais déboursier 300 francs pour le même itinéraire. «*Le pire c'est qu'aujourd'hui, à chaque arrêt, vous devez payer 200 francs, quelle que soit la distance parcourue. Et chaque fois, ils remplacent le passager qui descend par un autre*», s'indigne-t-elle.

Sur la ligne Derrière-la-Prison-Charbonnages, les piétons, se sentant abusés par la hausse du prix de ce court trajet, passé de 100 à 300 francs, ont interpellé le maire de leur arrondissement Mais celui-ci est resté sans réaction.

Face à cet immobilisme, ils se sont tournés vers la mairie centrale, qui s'est montrée réceptive. Suite à cette saisine, le 2e adjoint au maire, chargé des Affaires économiques, Christian Ngoua, a convoqué dernièrement à une réunion les responsables des associations de transport et des sites de *clandomen* de Libreville. Avec pour ordre du jour, l'augmentation du prix du transport dans la capitale.

Pour sa défense, le président de l'Association des transporteurs du Gabon, Jérôme Angoué Ndong, a expliqué que l'augmenta-

tion du prix du transport est la conséquence des difficultés et charges auxquelles fait face au quotidien le transporteur. Il s'agit, essentiellement, de l'augmentation du prix du carburant, le mauvais état des routes qui abîment leurs véhicules, le racket des policiers et gendarmes, la multitude des frais et taxes. «*Ce qui fait que le transporteur souffre au quotidien*», a-t-il argumenté.

En réaction, Christian Ngoua a estimé qu'il est anormal qu'au moment où la lutte contre la vie chère se veut active dans notre pays, que les transporteurs, qui bénéficient des arrêtés municipaux pour mener l'activité de taximan puissent, de manière délibérée, augmenter les prix du transport.

«*Nous sommes régis par la loi et les textes qui indiquent que le tarif du parcours doit être appliqué*», a-t-il martelé. Et de rappeler que la Délibération N° 012/99/CM/ML portant réglementation du transport à Libreville, datant de 1999, est toujours en vigueur.

Pour l'édile, il est donc hors de question de prendre des décisions unilaté-

rales pour une quelconque augmentation du prix du transport. Aussi, a-t-il rappelé à l'ordre tous les transporteurs en leur demandant de se conformer à la loi.

TARIFS APPLICABLES* Laquelle loi stipule, en son article 10, que les tarifs applicables par les taxis et louage Transport marchandise (TM) à l'intérieur du périmètre urbain sont, pour les taxis, 100 francs par personne et 1000 francs la course. De la ville à l'aéroport, 200 francs par personne et 2000 francs la course.

«*Ils ont des arrêtés municipaux qui les autorisent à régler leur activité. Les montants qu'ils doivent payer au trésor public sont très modiques. Et entre ce que la mairie leur demande de prélever et ce qu'ils prélèvent, c'est le jour et la nuit*», a informé Christian Ngoua. S'agissant des TM, il a indiqué que «*le tarif est de 3000F pour les véhicules de 1,5 tonne. Et de 10 000 F pour celui de 3 tonnes. Aujourd'hui, si vous louez un TM pour aller au PK5, vous n'allez pas payer moins de 15.000F. Louez un canter, vous verrez si vous n'allez pas payer moins de 60 000F au lieu de 10 000F requis.*»

Est-ce normal? Nous ne pouvons pas laisser cette situation perdurer. Ce qui nous amène aujourd'hui à les interpeller, pour dire d'arrêter cela. Ils ne peuvent passer de ce prix à un autre que sur la base d'un texte. Tant qu'il n'y a pas un nouveau texte, ils restent sur celui existant.»

Pour pallier le problème, M. Angoué Ndong a proposé la mise en place d'une commission paritaire. En attendant, comment va procéder la mairie pour soumettre les transporteurs au respect de la Délibération N° 012/99/CM/ML?

Selon le maire adjoint, cette rencontre avec les responsables des transporteurs était la première étape d'une procédure qui amènera au respect des prix du transport en vigueur. Ensuite, ces derniers devront sensibiliser leurs membres. En cas de violation desdits textes, les indécats seront interpellés par la mairie.

Mais le maire a-t-il été entendu? On en doute. Car tant que la demande sera supérieure à l'offre, taximen et *clandomen* continueront de dicter leur loi dans la rue.



Photo : Benjamin PENDI

Certains transporteurs préfèrent rouler à vide s'ils ne perçoivent pas la somme qu'ils imposent aux clients.



Photo : Chris OYAME

Le mauvais état des routes secondaires dans les quartiers est l'une des raisons avancées par les "clandos" pour justifier l'augmentation du coût du transport urbain et suburbain